



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat Général

DIRECTION DU NUMÉRIQUE

Centre à Compétence Nationale d'Ingénierie et de Servitudes

MÉMOIRE EXPLICATIF

Concernant le projet d'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles
au bénéfice du centre de :

Dossier	Commentaires
1 – <u>Emplacement du centre.</u> Département Commune de Lieu dit Coordonnées géographiques Longitude : Latitude : Altitude : mètres NGF 2 – <u>Nature du centre :</u> 3 – <u>Rappel des textes établissant les servitudes.</u> Les servitudes qui font l'objet du présent projet seront établies conformément aux dispositions du code des postes et des communications électroniques (art. L 54 à L 59 et art. R 21 à R 27). 4 – <u>Étendue et nature des servitudes projetées.</u> 4a – Limites des zones de dégagement : Il sera créé autour du centre :	Les coordonnées géographiques sont exprimées en degrés, minutes et secondes (WGS84). La longitude est comptée à partir du méridien origine de Greenwich. Station de terre du ministère de l'intérieur. Les limites de ces zones sont figurées sur les plans joints :
Dossier	Commentaires

4b – Limite de cote des obstacles fixes ou mobiles dans les zones de dégagement.

Dans les zones de dégagement, il sera interdit, sauf autorisation du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède les cotes définies ci-après:

4c- Etendues boisées.

5 – Obstacles existant dans les zones de servitudes envisagées.

Service à consulter seulement pour demande de dérogation :



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat Général

DIRECTION DU NUMÉRIQUE

Centre à Compétence Nationale d'Ingénierie et de Servitudes

MEMOIRE EXPLICATIF

Concernant le projet d'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles
au bénéfice du faisceau hertzien :

Dossier	Commentaires
1 – <u>Parcours du faisceau.</u> Station terminale A Département Commune de Lieu dit Coordonnées géographiques Longitude : Latitude : Altitude : mètres NGF Station terminale B Département Commune de Lieu dit Coordonnées géographiques Longitude : Latitude : Altitude : mètres NGF 2 – <u>Rappel des textes établissant les servitudes.</u> Les servitudes qui font l'objet du présent projet seront établies conformément aux dispositions du code des postes et des communications électroniques (art. L 54 à L 59 et art. R 21 à R 27).	Les coordonnées géographiques sont exprimées en degrés, minutes et secondes (WGS84). La longitude est comptée à partir du méridien origine de Greenwich. Service à consulter seulement pour demande de dérogation :

Dossier	Commentaires
3 – <u>Etendue et nature des servitudes projetées.</u> 3a – Limites de la zone spéciale de dégagement. Entre les deux stations mentionnées plus haut, il est créé une zone spéciale de dégagement dont la largeur est fixée à mètres. Cette zone est figurée en VERT sur le plan joint. 3b – Limite de cote des obstacles fixes ou mobiles dans la zone spéciale de dégagement. Dans la zone spéciale de dégagement ainsi définie, il sera interdit, sauf autorisation du ministre de l'intérieur, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède les cotes rapportées au nivellement mentionnées sur la coupe de terrain du plan joint. 3c- Etendues boisées. 4 – <u>Obstacles existant dans les zones de servitudes envisagées.</u>	

SERVITUDES RADIOELECTRIQUES CONTRE LES OBSTACLES

Voir plan détaillant les servitudes
radioélectriques contre les
obstacles au départ de la station de

CABREROLLES/PIC DE LA COQUILLA

Services à consulter seulement pour demande de dérogation

Monsieur le Préfet de la zone de défense SUD
S.G.A.M.I. SUD
D.S.I.C.
54 boulevard Alphonse Allais
13014 MARSEILLE

Voir plan détaillant les servitudes
radioélectriques contre les
obstacles au départ de la station

MOUREZE/PIC DE VISSOU

Faisceau Hertzien
CABREROLLES/PIC DE LA COQUILLA
Vers
MOUREZE/PIC DE VISSOU

N° Plan :050-SDIS34-PT2LH

Station Hertzienne de :
CABREROLLES/PIC DE LA COQUILLA

N° ANFR :034 014 0177

Longitude : 003° 06' 52,92" E
Latitude : 43° 33' 29,22" N
Altitude (m) : 690

Altitude de l'antenne (m) : 705

Station Hertzienne de :
MOUREZE/RIC DE VISSOU

N° ANFR : 034 014 0292

Longitude : 003° 21' 24,70" E
Latitude : 43° 35' 52,42" N
Altitude (m) : 476

Altitude de l'antenne (m) : 484

Echelle du plan :

- longueur (X) : 2500
- longueur (Y) : 7894

Longueur du faisceau (m) : 20060

L'environnement est pris en l'état, au jour de l'établissement de ces servitudes, sans qu'aucune mise en conformité des obstacles existants ne soit envisagée

Communes grevées de servitudes par départements

34 - HERAULT :
34044 - Cabrerolles
34045 - Cabrières
34062 - Caussiniojols
34096 - Faugères
34104 - Fos
34168 - Montesquieu
34175 - Mourèze
34200 - Pézènes-les-Mines
34234 - Roquessels
34323 - Valmascle

LEGENDE

✕	Point de référence
	NiveauCommunal
	NiveauDepartemental
	Zone primaire

Cote Maximale (en mètres) ()
à ne pas dépasser :
(= Nivellement générale de France métropolitaine)

Zone spéciale de dégagement

